

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 4 Février

LE COUP DES TARIFS ET LES CONSOMMATEURS

Producteurs, commerçants et consommateurs ne sont pas sans se préoccuper, à cette heure, des effets des nouveaux tarifs de douane, dont l'application vient d'entrer en vigueur à dater du 1^{er} février. Du domaine de la discussion l'on entre aujourd'hui dans le domaine des faits.

Il ne s'agit plus de savoir, pour le moment du moins, si théoriquement ou même pratiquement, le nouveau système est supérieur ou inférieur à l'ancien. La loi est la loi, et fût-elle dure pour quelques-uns, ou même pour beaucoup, il faut s'incliner devant elle tant qu'elle existe et tant qu'on ne réussit pas à la faire changer. « Dura lex, sed lex », disaient déjà les Romains.

Que notre commerce d'exportation doive souffrir des nouveaux tarifs, ce n'est pas douteux. Elles sont nombreuses, en effet, les nations avec lesquelles nos échanges étaient considérables et qui dès aujourd'hui vont se trouver soumises à l'application du nouveau tarif général. En Europe, nous citerons entre autres l'Espagne, le Portugal, la Roumanie ; en Amérique, les États-Unis, le Brésil, la République argentine.

Peut-on espérer, comme le Temps le faisait justement observer, que ces nations nous laisseront bénéficier de leurs tarifs les plus réduits sans réciprocité de notre part ? Ne peut-on pas appréhender l'application de taxes différentielles qui mettent nos exportateurs dans des conditions d'inégalité ruineuses ? La possession d'un marché tient le plus souvent, aujourd'hui, à de si faibles écarts de prix !

De telles plaintes et d'autres semblables ne manqueront pas de se répéter à l'infini ; elles étaient fatales ; nous dirons même plus : si on ne voulait pas les voir s'élever, il ne fallait pas voter les nouveaux tarifs de

douane dont l'adoption, il convient de s'en souvenir, fut un des principaux articles des cahiers électoraux de 1889. La question n'est donc pas là.

Il s'agit de savoir, non pas dans quelle mesure notre commerce d'exportation souffrira, mais dans quelle proportion notre production nationale et notre commerce intérieur seront favorisés. Il s'agit, en outre, de connaître quelles sont les charges nouvelles qui résulteront des nouveaux tarifs pour les consommateurs.

Sur le premier de ces deux points, c'est-à-dire relativement aux bénéfices des producteurs, il faudra quelques temps pour qu'on puisse se prononcer en connaissance de cause.

Mais en ce qui concerne les consommateurs, nous craignons fort que s'ils ne réagissent avec énergie, on ne leur impose des majorations de prix tout à fait onéreuses. On pourrait en citer de nombreux exemples. Choisissons-en un ou deux entre cent.

Il y a, à Paris, certains établissements d'épicerie où l'on vient d'augmenter de 50 centimes par kilogramme, le prix du lard salé et du jambon. Si l'on demande la cause de ce renchérissement, on vous répond que c'est à cause du droit voté sur les salaisons américaines. Non seulement il est certain que l'épicier n'a pas de droits à payer sur le lard et le jambon qu'il débite actuellement, et qui sont entrés dans ses magasins avant le 1^{er} février, mais le droit voté étant de 25 fr. par 100 kilos, c'est-à-dire de 25 centimes par kilo, l'épicier perçoit également 25 centimes par kilo de bénéfice supplémentaire.

Autre exemple. Ces jours-ci, nous lisons une circulaire adressée par un marchand de vins de Bordeaux à sa clientèle. Il y était dit : « Hâtez-vous de faire vos commandes de vin d'Espagne avant le 1^{er} février, car les droits étant triplés après cette date, vous payerez trois fois plus cher. Le vin que je puis vous donner à 2 fr. 50, je ne pourrai pas vous le livrer à moins de 7 fr. »

Or le droit nouveau est de 8 centimes par bouteille. c'est-à-dire que le marchand ayant à dépenser 8 centimes de plus par bouteille, augmente son prix de 4 fr. 50, soit plus de 55 fois le droit.

On pourrait multiplier ces exemples. Ceux-ci nous paraissent suffire au point de vue de notre conclusion.

Comme le dit avec beaucoup de raison un de nos confrères, le Travail national, nous nous trouvons en présence d'un danger que l'on peut appeler « le coup des tarifs ». C'est au public de s'éclairer, et, s'il le faut, de se syndiquer pour réagir contre des exigences absolument excessives et que rien ne saurait justifier.

En premier lieu, l'augmentation des denrées et des divers produits n'est pas motivée en ce moment, attendu que les commerçants n'ont encore aucun droit à payer. En second lieu, les droits ne peuvent influer sur les prix que le jour où l'on aura écoulé le stock énorme qu'on a introduit en vue de l'élévation des droits, et quand ce stock sera épuisé, ce sera aux consommateurs de se renseigner sur les tarifs, de protester contre leur répercussion excessive et de dénoncer des abus que rien ne saurait justifier, même avec le nouveau tarif douanier.

En réalité, les consommateurs sont le nombre, la force, le droit. S'ils le veulent, ils peuvent se défendre, et pour ne parler que de Cahors, ils n'ont qu'à suivre, ici, l'exemple donné par le corps des Ponts et Chaussées dont la Coopérative, fondée par l'initiative d'un ingénieur philanthrope, fonctionne au mieux des intérêts des sociétaires.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

AVERTISSEMENT

On lit dans le Journal des Débats du 2 février :

L'Army and Navy Gazette, journal militaire anglais, ordinairement fort sérieux, se croit en mesure d'annoncer, « d'après les renseignements

gagne pour assister au concert du lendemain.

Après le dîner, Antonin prit son père à part, avec Laura, et lui expliqua pour quelle raison il désirait que le nom de sa femme fût retiré du programme de la soirée.

Mais le comte se récria.

La chose était absolument impossible ! et il était trop tard pour se raviser. Il ne comprenait pas les scrupules bizarres de son fils. Il avait vu ce Lauretto Mina ; c'était un fort galant homme, qui ne lui avait pas fait à lui-même l'ombre d'une allusion à son ancienne camarade Linda et qui serait vis-à-vis de la vicomtesse de Bizeux plein de réserve et de respect. L'évêque de Rennes annonçait à tous quelle voix merveilleuse on allait entendre et que jamais chanteuse de profession n'avait approché, comme style et comme expression, du talent de cette femme du monde. Effacer du programme les morceaux que devait chanter Laura, ce serait de sa part à lui, vice-président de l'œuvre, une grave offense pour le noble auditoire à qui il l'avait promise ; ce serait, de la part d'Antonin, une grave offense pour son père.

Il n'y avait pas moyen d'insister.

— Laura chantera, dit Antonin.

XIX

Scandale

Antonin, quoique brisé de fatigue, eut, cette nuit-là, un sommeil fiévreux, tout agité de rêves sinistres. Laura non plus ne dormit guère sous le coup de tant d'émotions.

Elle eut, le matin, une émotion nouvelle en

fournis par un officier appartenant à l'état-major impérial », que l'Allemagne vient de conclure, « en vue d'une guerre au printemps prochain », des traités spéciaux destinés à lui assurer le monopole exclusif de toutes les fournitures militaires que peuvent livrer les États-Unis (armes, objets d'équipement, d'habillement, de harnachement et d'alimentation). Les principaux producteurs de l'Amérique du Nord se sont engagés à fournir au premier appel tout le matériel dont l'Allemagne aurait besoin, et le correspondant du Standard à New-York, confirmant l'exactitude de ce renseignement, déclare qu'on « lui a confié, sous le sceau des secrets, le nom des concessionnaires ».

Nous nous garderons, bien entendu, de nier que la chose soit possible, sinon probable. Cependant, en dépit du proverbe que deux précautions valent mieux qu'une, nous ne voyons pas l'intérêt que pourrait avoir une des puissances militaires d'Europe à accaparer, au point de vue qui nous occupe, un marché étranger et à le fermer du même coup à son adversaire. Il est certain qu'en 1870, on nous aurait fort gênés si on nous avait empêchés de tirer d'Amérique du matériel de guerre de toute sorte ; mais c'est parce que la guerre nous avait surpris à peu près dépourvus de tout.

Aujourd'hui, toute grande armée européenne, l'allemande aussi bien que la nôtre, est complètement outillée d'avance, et possède dans ses magasins non seulement tout ce qu'il faut en armes, effets, etc., pour entrer en campagne, mais encore des approvisionnements de remplacement et de rechange pour elle-même, pour ses réserves et pour les réserves de ses réserves. Malheur au gouvernement imprévoyant qui aurait attendu la veille de la guerre pour se procurer, non seulement le nécessaire, mais encore le superflu, non seulement ce qu'il faut pour faire les premières hostilités, mais encore ce dont il peut avoir besoin pour toute la durée de la campagne prolongée ! Or, nous n'avons jamais entendu dire que l'Allemagne en fût là... ni nous non plus !

Effet des tarifs

La République Française dit que les nouveaux droits ne pourront influer sur le prix des denrées que lorsque le stock énorme qui vient d'être introduit sera écoulé : alors la production française battra son plein, grâce au régime de protection ; la concurrence intérieure suffira pour faire baisser les prix.

Espagne

On mande de Madrid, qu'à la Chambre, M. Canovas résume l'historique des négociations

lisant le programme du concert ; il y vit le nom inattendu de Remissy ! Qu'est-ce que cela voulait dire ? Comment n'avait-elle pas été avertie ? Remissy était donc à Saint-Malo, pourquoi ne l'avait-elle pas vu la veille !

Elle eut réponse à toutes ces questions en recevant de Lauretto Mina le billet que voici :

« Madame la vicomtesse,

« Je n'ai pas eu le temps de vous prévenir hier que notre ami Remissy doit participer au concert d'aujourd'hui. Je ne sais si vous en serez satisfaite ou contrariée. S'il y a faute, j'avoue que je suis coupable. C'est moi qui, dans ma joie de vous avoir retrouvée, ait fait part de la bonne nouvelle à Remissy, engagé à Vichy pour la quinzaine, en lui demandant s'il ne voulait pas, lui aussi, venir avec moi, et mettre encore une fois, pour ce concert de bienfaisance, son nom, comme le mien, à côté du vôtre.

« Remissy m'a répondu :

« Voir et entendre encore la Linda, poi morir !
« Oui, oui, j'irai, mais partez toujours sans moi.
« Vous connaissez la rapidité de mes habitudes ambulantes : je lis qu'il y a un train arrivant à Saint-Malo à sept heures et demie du soir, vous « me verrez entrer dans la salle du concert, cravaté de blanc, à neuf heures précises. Par surcroît de précaution, qu'on me mette à la queue du programme. — La Marseillaise serait interdite par cette bonne censure impériale et chiffonnerait cette bonne légitimité locale. Je jouerai « notre Marseillaise hongroise, l'hymne de Ra-« kocki. »
« Vous voilà avertie, Mme la vicomtesse, mais

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 30

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XVII

Rencontre

Pourquoi, au lieu de la reconnaissance attendue, lui témoignait-il une sorte de défiance et d'amertume ? Pourquoi semblait-il lui en vouloir à elle de la présence de ce Lauretto Mina qu'elle avait si fièrement repoussé.

Ces deux êtres qui s'aimaient, qui sortaient ensemble d'un danger terrible et qui auraient été heureux d'y mourir en même temps la main dans la main — à peine rentraient-ils dans la vie sociale ils en retrouvaient les égoïsmes et les divergences, ce qui sépare et ce qui déchire.

Au fond de leur cœur, tous deux peut-être en ce moment regrettaient la tempête.

Cependant elle s'était calmée, cette tempête ; comme si elle n'eût eu plus rien à faire du moment que le vaillant couple était hors de ses atteintes.

L'île de Cézembre n'est qu'à cinq kilomètres de Saint-Malo, mais encore fallait-il y arriver

avant la nuit. Ils s'apprêtèrent à repartir.

Antonin restait soucieux. Laura lui en demanda la raison. Il s'excusa sur sa fatigue. La vérité est qu'il ne la sentait pas en arrivant dans l'île ; la secousse morale l'avait brisé bien plus que la lutte avec l'ouragan.

— Est-ce seulement la fatigue ? insista Laura avec sollicitude, n'y a-t-il rien qui te tourmente et te trouble ?

— Eh bien, oui, reprit Antonin touché au cœur, ce Lauretto Mina a eu beau s'engager à se taire et à ne laisser voir en rien qu'il eût été ton camarade, j'avoue que je supporte avec peine l'idée que vous allez, comme autrefois, vous retrouver ensemble devant le public. Si j'avais su qu'il dût chanter à ce concert, je n'aurais pas consenti, certes, à l'y laisser chanter.

— Eh ! mais, dit Laura, je n'y chante, moi, que pour vous complaire, à ton père et à toi. Il en est temps encore, veux-tu que j'y renonce ? Je t'assure qu'il me sera facile de m'y résigner.

— Et moi, dit Antonin, j'aurai le cœur plus léger, si tu me délivres de cette inexplicable appréhension qui, malgré moi, m'agite et m'opresse.

— Embrasse-moi et calme-toi, dit Laura, je ne chanterai pas demain et j'en suis aussi contente que toi.

La nuit n'était pas venue quand ils arrivèrent à Saint-Malo, mais ils n'avaient que tout juste le temps de s'habiller pour le dîner, qui était un dîner de cérémonie. Les artistes dinaient chez le baron de Pontual ; le comte de Bizeux avait à sa table, avec l'évêque de Rennes, les personnages importants venus des divers points de la Bre-

rango-espagnoles, disant que la France, après avoir refusé la prorogation du traité jusqu'à fin juin et repoussé le tarif minimum espagnol, a demandé le tarif conventionnel dont jouit l'Angleterre, mais l'Espagne a refusé.

M. Canovas promet d'entraver la fabrication des alcools industriels et des vins artificiels.

Congo

Les *Débats* disent que l'expédition Dybowski continue sa marche vers le nord du Congo ; il a conclu des traités avec plusieurs chefs indigènes et aurait acquis la certitude de la mort de Cromptell.

L'assassin aurait été pris et exécuté.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Arrêté

concernant les jeux sur les places publiques

Le Maire de la ville de Cahors, Chevalier de la Légion d'honneur :

Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884,

Considérant que les rues, places, promenades et autres lieux publics, notamment les cours Fénelon et Vaxis, sont fréquemment occupés par des groupes d'individus qui y établissent des jeux de boules et de quilles et principalement le jeu du tourne-sou dit *tombé*.

Considérant que ces sortes de jeux sont une cause d'embarras de la voie publique et souvent d'accidents et de désordres, que l'on ne saurait trop promptement réprimer.

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Sont interdits sur la voie publique les jeux de quilles, boules, tourne-sou et tous autres susceptibles de gêner la circulation et d'occasionner du désordre, du tumulte et des accidents.

Art. 2. — Les jeux de boules et de quilles peuvent seuls être tolérés avec l'autorisation du maire et sur des emplacements désignés par lui.

Art. 3. — M. le commissaire de police, les sergents de ville, les gardes-champêtres et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

Le Maire de Cahors,
J.-H. COSTES.

Conseil de révision

Font partie du conseil de révision : à Cahors (nord), MM. Grimal et Marcenac ; à Cahors (sud), M. Roques et Bru ; à Castelnaud, MM. Delpont et Darnis ; à Catus, MM. Bergon et Marcenac ; à Cazals, MM. Brugaliers et Perboyre ; à Lalbenque, MM. Bessièrs et le docteur Valette ; à Lauzès MM. le comte Murat et Cayla ; à Limogne, MM. Duphénieux et Peyrichou ; à Luzech, MM. Relhié et Montmayou ; à Montcuq, MM. Delpont et Costes ; à Puy-l'Évêque, MM. Mayzen et Vaissy-Saint-Roc ; à Saint-Géry, MM. Duphénieux et Couderc, de Cénévières ; à Bretenoux, MM. de Lamaze et Martin ; à Cajarc, MM. Pradines et Lonpuech ; à Figeac (est) MM. Vayssié et Roussille ; à Lacapelle-Marival,

soyez sans inquiétude. Hier, après vous avoir vue, le temps me manquait pour télégraphier à Remissy, et je n'aurais su où le prendre. Mais ce soir, je le saisis dès son arrivée et je pourrai lui faire sa leçon et le mettre en garde contre toute indiscrétion à votre sujet. Il vous est attaché comme moi et ne fera certainement rien pour vous désobliger ou vous compromettre.

« J'ai l'honneur d'être, madame la vicomtesse, votre dévoué serviteur.

« LAURETTO MINA. »

Cette lettre était calculée par le ténor pour être montrée au mari. Laura la fit lire, en effet, à son mari, qui n'en fut qu'à demi-rassuré.

— Un risque de plus ! dit-il ; mais, sur la quantité, peu importe.

Quelqu'un qui n'était pas inquiet ou attristé, c'était le comte de Bizeux. Il annonça triomphalement au déjeuner que la recette était magnifique : tout était loué ; on faisait plus de cinquante mille francs, et les frais défrayés, on aurait plus qu'il ne fallait pour parfaire et clore la souscription de l'œuvre des marins. Il en remerciait Laura avec effusion.

Stéphanie ne semblait guère partager son enthousiasme.

— Pour une personne noble et titrée, dit-elle, j'avouerais que je n'approuve pas beaucoup ces exhibitions, qu'il faut laisser à celles dont c'est le métier.

Mais le comte, dans sa joie, alla jusqu'à se moquer de sa fille et de tous ses « préjugés gothiques. »

Dans l'après-midi, Laura répéta avec l'orchestre.

MM. Pauliac et Pons ; à Latronquière, MM. Bénéchie et Born ; à Livernon, MM. Rozières et Calmettes ; à Saint-Céré, MM. Laparra et Bo-verit ; à Gourdon, MM. Cocula et Couderc, de Salviac ; à Gramat, MM. Vayssié et Layrac ; à Labastide-Murat, MM. Calmon et Lasserre ; à Martel, MM. Faurie et Arteil ; à Payrac, MM. Calmeilles et Baspeyras ; à Saint Germain, MM. Cuniac et Guyot de Camy ; à Salviac MM. Calmeilles et Linol ; à Souillac, MM. Iscard et Laplagne ; à Vayrac, MM. Faurie et Baspeyras.

Étrangers au département du Lot, MM. Relhié et Marcenac ; clôture des listes, MM. Roques et Valette ; soutiens de famille, MM. Cocula, Duphénieux et Relhié, titulaires, et M. Delpont, supplémentaire.

Le passage inférieur de la rue Saint-Géry

Nous apprenons que le ministre des travaux publics vient de se pourvoir devant le Conseil d'État, contre l'arrêté, en date du 20 novembre 1891, par lequel le Conseil de préfecture du Lot a rejeté la demande de l'État tendant à faire payer à la ville de Cahors une somme de 5,000 fr. remise à titre de subvention pour l'élargissement sur la ligne de Montauban à Brive, du passage inférieur de la rue Saint-Géry.

Mariage

Lundi soir, a eu lieu à Montauban le mariage de Mlle Henriette Delbreil, fille aînée de M. Henry Delbreil, ancien sénateur de Tarn-et-Garonne, avec M. Edouard Rollin, lieutenant au 9^e d'artillerie.

Les témoins de Mlle Delbreil étaient MM. le général de Boisson et Arnault, ancien député, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. Ceux de M. Rollin : MM. Mesnager, ingénieur des ponts et chaussées à Périgueux, et Tranié, officier d'artillerie au 9^e, deux camarades de l'école Polytechnique du marié.

Gaz et électricité

A la suite des renseignements que nous avons recueillis et que nous avons tout lieu de croire exacts nous pouvons annoncer que la fameuse question de l'éclairage électrique, depuis si longtemps à l'ordre du jour dans notre ville, est enfin sur le point de faire un pas sérieux en avant et peut-être même recevoir une solution satisfaisante.

On nous annonce, en effet, que la municipalité cadurcienne, désireuse de faire exécuter la délibération du conseil municipal, en date du 29 août 1891, est sur le point de mettre en demeure la compagnie du gaz d'avoir à fournir la lumière électrique à la ville de Cahors, conformément au texte de l'article 59 de son traité et, au cas de refus, le maire serait parfaitement délégué à poursuivre devant les tribunaux l'interprétation de cet article.

Mais, si ce qu'on nous dit des intentions de la compagnie est vrai, cette mise en demeure la trouverait disposée à s'exécuter de bonne grâce, sans qu'il soit besoin de recourir aux tribunaux.

Les membres du conseil d'administration de la compagnie doivent se réunir, prochainement, en effet, à Lyon. La question pendante doit être étudiée dans cette réunion et il nous revient qu'une solution satisfaisante a beaucoup de chance d'être adoptée. (Dépêche.)

tre. Elle seule avait à répéter et tout se passa sans encombre. Elle avait fait substituer, la veille, sur le programme, au *Roi des Aulnes*, qu'elle devait d'abord chanter un autre morceau de Schubert, *la Marguerite*, qui demandait plus de sentiment, mais moins de force et d'éclat, et qui convenait mieux à une femme du monde, puisque c'était la femme du monde qui allait chanter.

Vers huit heures du soir, un roulement inaccoutumé de voitures emplissait les rues de Saint-Malo. Quoiqu'il fit clair de lune, le gaz avait été allumé sur les quais et aux abords du Casino dès le coucher du soleil.

Un peu avant neuf heures, Laura arrivait dans la salle du Casino, au bras du comte de Bizeux.

Son entrée fit sensation. Elle était admirablement belle. Elle portait un magnifique collier de saphirs et de diamants alternés, qui faisait valoir la délicatesse rose de l'épiderme.

Ses bras, d'une beauté sculpturale, rehaussaient l'éclat de deux bracelets pareils au collier ; le blond vénitien de ses cheveux supportait un papillon formant siglette, dont le corps était un gros saphir et dont les ailes, poudrées de petits diamants, étincelaient de légèreté.

Des nœuds en point d'Angleterre, retenus par des agarffes de saphir, relevaient ses fins souliers de velours bleu.

Mlle de Bizeux suivait, avec son frère, en robe de faille noire, sans ornement.

Le comte de Bizeux était à peine assis qu'un exprès du chemin de fer lui remettait une dépêche.

Le train venant de Paris avait déraillé à deux

L'électricité à Gourdon

Voilà une ville où l'on fait bien les choses et où la réalisation des projets utiles suit de près leur conception. Il y a un mois l'électricité à Gourdon était à peine un rêve. Aujourd'hui l'éclairage électrique est une affaire conclue. Plus de 300 lampes ont été souscrites en quelques jours et sous peu l'installation va commencer. Nous applaudissons à cette entreprise hardie d'un électricien de talent, M. Vergnes de Castelpers, qui place du coup la vieille cité gourdonnaise à la tête du progrès industriel.

Tous nos compliments.

Nécrologie

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le chanoine Mazelié, qui a succombé subitement, ce matin en se rendant à la Cathédrale, à une attaque d'apoplexie. Il était âgé de 78 ans.

Le traitement des instituteurs

Le *Journal Officiel* publie l'arrêté ministériel suivant :

Article premier. — La sixième classe provisoire est supprimée pour les institutrices laïques. En conséquence, il est accordé une augmentation de traitement de 50 fr. aux institutrices laïques de la sixième classe provisoire qui ont été titularisées avant le 1^{er} janvier 1891, et une augmentation de 100 fr. aux institutrices laïques de la même classe qui ont été titularisées le 1^{er} janvier 1891. Le traitement nouveau de ces institutrices ne pourra, en aucun cas, dépasser 1,000 fr.

Art. 2. — Les instituteurs titulaires laïques dont le traitement a atteint le chiffre de 1,200 fr. au 1^{er} janvier 1892, par application de l'article 33 de la loi du 19 juillet 1889, seront rangés en quatrième classe à partir du 1^{er} janvier 1892.

Art. 3. — Sont promus d'une classe, tous les instituteurs et toutes les institutrices laïques actuellement rangés dans la troisième ou la deuxième classe, et comptant au 1^{er} janvier 1889 trente-quatre ans de services valables pour l'avancement.

Art. 4. — Sont promus d'une classe, tous les instituteurs et toutes les institutrices laïques actuellement rangés dans la quatrième ou dans la cinquième classe, et comptant au 1^{er} janvier 1889 vingt-six ans de services.

Art. 5. — Les institutrices laïques qui appartenaient jusqu'ici à la sixième classe provisoire, et qui comptaient, au 1^{er} janvier 1889, vingt-six ans de services, sont promues directement à la quatrième classe.

Monuments historiques

Les inspecteurs généraux et les membres de la commission des monuments historiques ne pourront plus, à l'avenir, être chargés de l'exécution des travaux intéressant ces monuments. A titre transitoire, les inspecteurs généraux et les membres de la commission actuellement en fonctions conservent seulement la direction des travaux qui leur ont été antérieurement confiés.

Mesures gracieuses des Compagnies à l'égard du personnel

Jusqu'ici les employés des grandes Compagnies de chemin de fer étaient admis à voyager sur les cinq autres grands réseaux au quart du prix ordinaire et leurs familles à moitié prix.

Par suite d'un nouvel accord intervenu entre les Compagnies, à l'avenir les agents jouiront en outre, une fois par an, pour un voyage empruntant un ou plusieurs réseaux autres que le leur, du parcours gratuit pour eux et à quart de place, tarif militaire, pour la famille.

Pour cette faveur, comme pour la précédente,

kilomètres de La Fresnays. Il n'y avait pas d'accident de personne, mais le train était en détresse et ne pouvait guère arriver à Saint-Malo avant minuit.

Il ne fallait donc pas compter sur Remissy. Antonin et Laura apprirent sans grande contrariété la nouvelle.

La salle du Casino était comble, tout éclatante de toilette et toute animée de rumeurs bienveillantes.

Puis les chuchotements se turent, le concert commençait.

Il était divisé en deux parties : la première s'ouvrait par des chœurs ou des chants populaires bretons chantés par des gens du pays, et qui réjouirent fort l'assemblée, en grande majorité bretonne. La baronne de Pontual et Lauretto Mina eurent aussi leur succès dans l'*Ave Maria* et dans un air du *Pré aux Clercs*. Puis, après un air sur le biniou exécuté par Kérader, de Quimper, Laura chanta l'air de *Fidélité*.

Elle chanta avec un sentiment exquis et une adorable simplicité. Dans ce chant de l'épouse dévouée, on sentait qu'elle mettait toute son âme et elle remuait l'âme de tous. Antonin avait dans les yeux des larmes qu'il avait grand-peine à contenir.

Quand Laura eut fini, les applaudissements éclatèrent à plusieurs reprises et il y eut presque une interruption dans le concert.

Cependant Nobillet termina la première partie par un concerto sur des motifs de Bretagne et de Vendée qui renouvela les bravos.

Le programme de la seconde partie, pour le moins aussi intéressant que celui de la première,

les demandes devront être faites par les employés, visées par leur chef de service et transmises par ce dernier au bureau de la direction.

Chaque Compagnie a également décidé d'accorder aux agents des autres Compagnies, habitant dans une zone de trente kilomètres, des cartes d'abonnement au quart du tarif commercial beaucoup plus avantageuses que les cartes qui leur étaient délivrées jusqu'ici.

Foire de Cahors

Favorisée par une belle journée, la foire du 1^{er} février a été assez importante. Du reste, le concours d'animaux gras dont nous avons donné le résultat, n'était peut-être pas étranger à cette importance.

Sur le foirail, 1,800 bœufs étaient exposés. Les gras se vendaient de 34 à 36 fr. les 50 kilos. Le prix des bêtes d'attelage tend à baisser.

Les porcs gras, au nombre de 120, se sont vendus à raison de 42 à 46 fr. les 50 kilos. Les porcelets valaient de 10 à 30 fr. la pièce, suivant grosseur.

Les moutons gras étaient livrés à raison de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilo. poids vif. Pas de changement dans le cours des brebis destinées à l'élevage.

A la Halle, 500 hectolitre de blé, vendus au prix moyen de 21 fr. 25 ; 240 hectolitre de maïs à 12 fr. 50 ; pommes de terre, 3 fr. l'hectolitre.

Les oies grasses mortes valaient 1 fr. 80 le kilo.

Beaucoup de truffes vendues de 9 fr. à 12 fr. le kilo.

Poules et volailles, de 0 fr. 60 à 0 fr. 75 le demi-kilo ; dindons, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le demi-kilo ; œufs, de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 la douzaine.

Le temps qu'il fera

Physionomie probable du mois de février 1892, par Nick :

Voici les dates des époques critiques et des perturbations probables pour le mois de février : 1^o Vers le 5 (?) ; 2^o vers les 6, 8 (?), 10, 12, 17, 18 (?) ; 3^o vers les 21, 23, 27 ; 4^o vers les 28, 29 (??).

Le nombre des points d'interrogation mis entre parenthèses indique l'importance des perturbations.

La première dizaine sera préférable à la seconde et surtout à la troisième dizaine qui correspond avec le Périgée, ou l'accumulation des forces considérables.

En somme, le mois de février sera moins agité que le mois de janvier dans son ensemble, étant moins chargé en points astronomiques. Il sera donc préférable notamment sur les zones du Midi et du Centre de la France et de l'Europe.

Les gros temps, les sinistres, la neige, les crues d'eau, les orages épars sont encore à craindre. Avis aux intéressés.

Gramat

On nous écrit :

Venue dit-on du Sarladais, une bande de loups dévastait depuis longtemps déjà les importantes bergeries des cantons de Gramat, Payrac et Livernon.

On réclamait, à cors et à cris, une battue qu'on ne pouvait obtenir. Et les loups mangeaient toujours.

Plusieurs maires se décidèrent enfin à chasser de leur territoire ces hôtes malencontreux. On

portait, pour l'avant-dernier morceau, la marche hongroise exécutée par Remissy.

Quand on y fut arrivé, le comte de Bizeux se leva pour un avertissement au public.

— Un déraillement de chemin de fer... commençait-il.

Mais il fut interrompu par Remissy en personne qui, son violon sous le bras, s'avança prestement et dit :

— Le chemin de fer a déraillé, mais ma voiture n'a pas versé, et à l'heure dite, me voici, mesdames et messieurs, à vos ordres.

Les paroles de Remissy furent accueillies par une longue acclamation. Deux ou trois personnes venant du dehors racontaient ce qui s'était passé. Après le déraillement, Remissy, son violon sous le bras, son sac à la main avait tranquillement marché à pied jusqu'à La Fresnays.

Là, il avait pris une carriole de louage, et, arrivé depuis une demi-heure à Saint-Malo, il se présentait correct, irréprochable, habit noir et cravate blanche, comme s'il ne venait pas, depuis Vichy, de faire trois cents lieues.

Quand le silence se fut un peu rétabli, il commença à jouer l'hymne de Rakoczi.

Il y avait trouvé des effets étranges. Il le disait tout simplement, en posant le thème avec largeur et fermeté.

Puis il reprenait avec éclat et dans une sorte d'emportement, comme il faisait quand il l'enlevait aux côtés de Kossuth, sur un champ de bataille.

A suivre.

essaya, mais en vain, de les cerner dans le canton de Livernon. De concert avec deux ou trois de ses collègues, M. le maire de Gramat prenait, jeudi dernier, l'initiative d'une nouvelle battue dans son canton.

Dès 6 heures du matin, les traqueurs de Calès, Carluet et le Bastit, commençaient un boucan infernal dans leurs terrains respectifs, et M. le maire de Carluet (à tout seigneur tout honneur), avait le plaisir de débucher un énorme mâle dans les forêts de la Cabrane et de Laysou, appartenant à M. Bouzou, négociant à Carluet, où deux jeunes chasseurs de l'endroit avaient déjà signalé sa présence la veille; l'enthousiasme fut dès lors à son comble: les tambours battant, les cornes beuglant, tout le monde hurlant, les échos d'alentour répétant cet affreux charivari, nous donnaient une idée d'une bande d'Iroquois ou de Mohicans, à l'attaque d'une caravane de visages pâles.

D'habitude si paisibles, nos collines boisées avaient pris ce jour-là un aspect vraiment saisissant et barbare. Mais hélas! commencée sous d'aussi heureux auspices, cette chasse devait ramener nos gens bredouilles. M. le maire du Bastit ayant cru devoir faire une fois encore les honneurs of his city aux étrangers de marque et voulant assister au hallali final, avait envoyé les traqueurs rejoindre, un peu à la bébandade et sans ordres précis, ceux qui avaient déjà commencé la chasse et qui ne venaient pas assez vite à leur gré; comme ma sœur Anne, ne voyant rien venir et désireux de faire au plus tôt leurs preuves et d'affronter l'ennemi, ces messieurs du Bastit commencèrent trop tôt leur battue et leur tintamarre, si bien qu'en arrivant sur eux, messire loup, se voyant cerné, trouva prudent de se sauver entre les deux bandes de traqueurs, sans arriver à la ligne de tirailleurs postés derrière la route de Rilhac à Gramat.

Il court encore. Bon voyage et long retour. Pas mal de renards ont eu moins de chance que lui; un seul chasseur en a tué trois dans les bois de M. Calmon-Maison.

Souillac

Le sieur François Sotte, âgé de 65 ans, vient de se suicider dans sa maison, à Souillac, en se tirant un coup de fusil dans la tête.

On attribue les causes de ce suicide à une maladie d'yeux dont souffrait Sotte, qui craignait par dessus tout de devenir aveugle.

Vire

Mort subite. — Vendredi dernier M. Filhol, de Gouleptan est mort subitement dans un champ où il était allé chercher des navets. Quand on l'a trouvé il avait rendu le dernier soupir tenant encore son couteau à la main.

Il était âgé de 73 ans.

Fumel

La foire a été belle. Il y avait beaucoup de porcs gras dont quelques uns ont été vendus de 40 à 42 fr. les 50 kilos; un de ces animaux était curieux à voir, il pesait 350 kilos (7 quintaux). Les petits porcs étaient chers.

Les brebis étaient aux cours des foires précédentes.

Les volailles de 2 fr. 50 à 5 fr. la paire, selon le poids.

Concours de Vignes Américaines et Franco-Américaines

RAPPORT DE M. DUPUY

(Suite)

Troisième Prime ex-aequo

M. GUILHOU. — Nous voici dans la commune de Luzech. Le vignoble soumis à notre appréciation est, comme le précédent, établi sur un sol argilo-calcaire. M. Guilhou du Bosc a adopté deux modes de plantation. La vigne pleine et les rangs très espacés. La première plantation est à la distance de 2 mètres sur 1 m. 65 et a été faite après défoncement préalable et reçoit régulièrement les trois façons annuelles à la main, indispensables à toute bonne culture. Les joualles ou cances sont travaillées de la même façon, avec culture intercalaire. Le Riparia a été le plant uniquement employé, greffé en cépages du pays et principalement en auxerrois. La Commission trouve ce vignoble en parfait état et en pleine prospérité. La désastreuse invasion du mildew, qui a si cruellement éprouvé les vignobles négligés par une coupable incurie, a été victorieusement combattu par une intelligente application de bouillie bordelaise. MM. Guilhou et Avezou ont rendu chacun dans leur région un service signalé à la viticulture. Les propriétaires voisins, encore réfractaires à l'idée de reconstitution, à l'aspect du succès complet de ces essais, ne continueront pas, nous l'espérons, à rester plus longtemps dans une si ruineuse inaction.

La Commission voulant récompenser en MM. Avezou et Guilhou les mêmes efforts et les mêmes heureux résultats, propose de leur décerner ex-aequo la troisième prime pour vignes reconstituées.

* * *

Concours de Vignes Françaises conservées

Premier Prix

M. le docteur Cassaignes à Duravel. — M. CASSAIGNES possède un des plus beaux vigno-

bles français de la vallée du Lot. Son terrain est sans doute très propice à cette culture, mais les magnifiques résultats doivent être attribués à l'intelligente direction de son propriétaire. M. Cassaignes est le premier de ceux qui ont sulfaté leurs vignes et lorsque celles des autres en 83, avaient perdu toute leurs feuilles, son vignoble, faisant tâche verte sur la grande plaine dénudée, excitait l'admiration de tous ceux qui le traversaient. M. Cassaignes a lutté victorieusement contre l'insecte destructeur à force de soins, de fumure, d'engrais vert, d'engrais chimiques et de sarclages réitérés. Il a eu l'audace, au grand effroi de ses domestiques, de scier ses magnifiques souches centenaires, et de reconstituer avec les pousses nouvelles un magnifique vignoble établi sur fil de fer. Mais M. Cassaignes ne s'en est pas tenu là, entre les rangs très espacés de vieilles vignes françaises, il a, depuis 1888, planté des Riparia, York et Violla greffés en Mérau, Hybrides Bouschet, Cabernet, Merlot, 1^{er} et Gamay de Beaujolais, ce qui fait qu'il nous a été donné d'admirer à la fois un vignoble français, et un vignoble américain planté l'un et l'autre sous le poids des fruits. L'engrais vert se sème en septembre et avant de l'enfourir on répand du sulfate de potasse et de la chaux. La taille Marcon a été employée, mais le système à cordon lui est préféré. En somme, culture extensive, donner beaucoup à la vigne pour en obtenir encore davantage, telle est la devise de M. Cassaignes. Aussi la Commission vous propose-t-elle de lui décerner la première prime.

Deuxième Prime

M. Delbreil au château de Caix. — M. DELBREIL, le nouveau propriétaire de ce crû si renommé de la plaine du Lot, a parfaitement compris qu'il devait chercher à conserver les restes encore vigoureux de l'ancien vignoble, et s'attaquer en même temps à en reconstituer un nouveau. Il est arrivé au moment heureux où grâce aux enseignements du passé, à l'expérience, il a pu profiter des échecs subis par ses prédécesseurs marchant sans guide et se décourageant par les insuccès. Comme M. Cassaignes, M. Delbreil a employé les façons multiples et répétées, les engrais verts, les engrais chimiques à forte dose. Les anciennes vignes se sont réveillées devant ces énergiques soins. Il a lutté contre l'invasion du mildew par des sulfatages intelligemment pratiqués. Il est permis d'espérer que si les anciennes vignes peuvent être conservées et maintenues, les soins de M. Delbreil doivent être couronnés de succès; ils sont dignes des plus grands éloges et la Commission adresse ses félicitations au propriétaire de Caix. M. Delbreil présente à la Commission une vigne de Jaquez en plein produit et d'une remarquable beauté. Cette plantation est l'œuvre de son prédécesseur. Les travaux de M. Delbreil ne se bornant pas à la conservation des vignes françaises et à la production par le plant direct, il poursuit la reconstitution du vignoble de Caix par le mode franco-américain. Il existe déjà de nombreuses plantations de Riparia et des plants greffés déjà en pépinière, vont dès 1892 être mis en place. Encore trois ou quatre ans et le beau vignoble de Caix renaitra. En attendant cet heureux résultat il paraît juste de récompenser les sérieux efforts de M. Delbreil et la Commission vous propose de lui décerner la deuxième prime.

Troisième Prime

M. PÉLISSIE. — Dans la commune de Luzech la Commission s'est transportée sur le domaine de M. Péliissie, crû réputé et dont les vins jouissaient d'une faveur marquée. Son propriétaire a lutté d'énergie avec l'insecte dévastateur et il a la bonne fortune de nous présenter un vignoble relativement bien conservé dans la plus grande partie de son étendue. Cet heureux résultat est dû, comme chez tous les autres lauréats, aux façons multiples, aux engrais verts et aux fumures. La présence du terrible puceron n'en est pas moins malheureusement constatée.

M. Péliissie possède un autre vignoble sur le territoire de la commune de St-Vincent, où il nous est permis d'admirer une vigne qui nous paraît indemne; elle est luxuriante et chargée de beaux et nombreux auxerrois. Le propriétaire de ce splendide carré de vigne en attribue la beauté à ses soins multiples et aux sulfatages réitérés qui ont été appliqués presque continuellement, le fait est que sa vigne est d'un vert foncé tandis que les voisines ont à peine conservé quelques feuilles roussies par le soleil. La Commission n'a pas hésité en présence de ce dernier vignoble à vous le proposer pour la troisième prime.

Le concours de cette année est très beau et le nombre des concurrents prouve combien l'idée de reconstitution et de résistance au phylloxéra est entrée dans l'esprit des populations rurales. Le nombre limité des primes ne nous a pas permis de récompenser tous ceux qui en sont dignes, mais ils auront eu l'honneur de montrer la voie aux timides et d'être récompensés dans leur rôle d'initiateurs par d'éclatants succès.

(A suivre).

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LE BLÉ NOIR OU SARRASIN

(Suite)

Sur la fin de septembre, il est mûr. Quand les premières graines sont noires, les secondes n'étant plus à l'état laiteux on le récolte à l'aide de la faucille ou on l'arrache.

Comme il s'égrène facilement on le ramasse à point sans quoi on en perdrait une bonne partie; ses tiges sont mises en *potuquos* (faisceaux) dans le champ où elles restent jusqu'au moment de le battre.

La récolte est faite par les ouvriers qui ont travaillé le maïs de la ferme, leur part est du cinquième. On doit placer le grain dans un lieu sec; ici nous le remuons souvent. Le prix de l'hectolitre est de 12 à 14 francs.

Les pigeons aiment beaucoup ce grain, aussi nous le cultivons le plus loin possible du colombier. Pour les volailles, ses qualités égalent celles de l'orge et quelquefois il remplace l'avoine pour les chevaux.

C'est une ressource précieuse pour les habitants du Causse; sa farine ne serait pas bonne en pain, elle s'emploie en crêpes: *fouasses, bourriols*, que vous aimez tant.

La paille n'est pas bonne comme fourrage, mais elle forme une bonne litière pour les animaux, excepté pour les porcs (1).

L'Instituteur. — Certains auteurs pensent que cette plante nous a été apportée d'Orient à l'époque des Croisades.

En Bretagne où le blé ne peut venir, on cultive le blé noir sur une grande échelle.

Le blé noir est une précieuse ressource pour les abeilles qui sans lui, à l'arrière saison, seraient en danger de périr.

Malgré son nom, le blé noir n'a aucune parenté avec le blé froment, il n'est pas, comme ce dernier, de la famille des graminées, il appartient à celle des polygonées que vous connaissez.

LE MILLET OU SORGHO

Les enfants. — Vous cultivez du roseau aussi?

— C'est du millet. Comme sa graine est dure et de germination pénible, avant de la semer nous la plongeons un ou deux jours dans l'eau, pour cela nous attendons que le retour du froid ne soit plus à craindre.

Le meilleur engrais est le fumier menu, mêlé à la cendre de bois.

Nous binons et éclaircissons en même temps dès que le millet est de la grosseur du doigt. Trois semaines ou un mois plus tard nous y faisons la seconde façon en ayant soin de chasser de terre le pied. Cette plante mûrit toujours inégalement mais nous la récoltons quand les panicules ont jauni pour la plus grande partie, et en faisons nos balais.

L'Instituteur. — Je n'ai rien à ajouter à ce que vous venez d'entendre au sujet de cette plante, si ce n'est de vous dire qu'elle est cultivée dans le Midi principalement; pour mûrir, elle demande beaucoup de chaleur. Ces graines sont mangeables, ce qui ne leur empêche pas de jouir de bien peu de faveur, on leur préfère de beaucoup le maïs.

De sa paille, on fabrique des balais et des brosses.

LE BAILLARGE

Le baillarge est une espèce d'orge à racine profonde dont l'épi a deux rangs de grains.

On le sème en février ou en mars sur chaume de blé ou de seigle, défriché profondément et fumé à l'avance. C'est une plante des plus épuisantes qui demande un terrain doux.

Comme il talle beaucoup, on doit le semer clair. Il est mûr comme l'orge. Son rendement moyen est de 10 à 12 pour un, bien placé il peut arriver, mais extraordinairement, à 40, 50. Il vaut environ 12 fr. l'hectolitre.

Nous en faisons peu d'usage pour notre nourriture, les animaux le mangent. Sa paille, quoique grossière, est meilleure que celle de l'orge.

Pour bien préparer le terrain qu'il a occupé, il ne faut pas oublier de le défricher par une bonne humidité ni lui ménager le fumier.

LA POMME DE TERRE

A partir de février jusqu'en juin, nous plantons la pomme de terre; elle réussit dans tous les terrains, moins bien cependant s'ils sont argileux.

Quoiqu'elle ne soit pas difficile, plus on a labouré et fumé, plus les résultats sont heureux, les racines peuvent chercher leur nourriture plus bas.

Dans les jardins, avec une bonne poignée de fumier, le tubercule est déposé dans un trou fait à l'aide de la bêche; nous ne nous servons de l'araire que pour la grande culture dans les champs. La distance que

(1) Voir *Élevage des animaux domestiques*, page 50.

nous observons varie entre la richesse du sol et la variété cultivée.

Les produits arrivés à parfaite maturité seuls peuvent être plantés, si les tubercules sont petits nous ne les partageons pas, nous coupons les autres en plusieurs morceaux garnis d'un ou plusieurs yeux de bonne venue. Je me charge de ce soin, je ne le confierai qu'à des personnes exercées; le germe ne doit pas manquer de la nourriture, que la chair du tubercule lui fournit, et qui fait le succès la récolte.

(A suivre.)

J. MEULET, Instituteur public à Carluet.

Bourse de Paris

Cours du 3 février 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 75
3 0/0 amortissable.....compt.	97 10
3 0/0 Emprunt 1891.....	94 80
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 15

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4475 >
CRÉDIT FONCIER.....	1225 >
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	475 >
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^o	510 50
EST (Chemin de Fer).....	895 >
LYON.....	1477 50
MIDI.....	1267 >
NORD.....	1775 >
ORLÉANS.....	1525 >
OUEST.....	1058 75
GAZ, C ^o parisienne.....	1400 >
CANAL DE SUEZ.....	2677 50
CANAL DE PANAMA.....	24 >
Etablissements DECAUVILLE.....	240 >

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	447 75
EST 3 0/0.....	449 >
MIDI 3 0/0.....	444 >
NORD 3 0/0.....	445 75
ORLÉANS 3 0/0.....	453 >
OUEST 3 0/0.....	442 >
SUD DE LA FRANCE.....	397 50
OUEST-ALGÉRIEN.....	412 >
EST-ALGÉRIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, fonce. 3 0/0 1853.....	590 >
— — — — — 4 0/0 1863.....	522 >
— — — — — fonce. 3 0/0 1877.....	388 >
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	471 >
— — — — — fonce. 3 0/0 1879.....	478 >
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	9 25
— — — — — fonce. 3 0/0 1883.....	419 50
— — — — — — 3 0/0 1885.....	469 25
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	53 >
GAZ, C ^o parisienne.....	526 50

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	94 50
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	94 50
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	32 20
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	226 25
LOMBARDS, 3 0/0.....	312 >
SARAGOSSE 3 0/0.....	314 >

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Évitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Béarn, 41, LYON.)

BULLETIN FINANCIER

du 3 février 1892

Le marché continue à être ferme au moins sur nos rentes et sur certains fonds d'Etat étrangers, mais les autres valeurs de la cote manquent absolument d'animation, les marchés allemands sont fermes; leur préoccupation est d'assurer le succès de l'emprunt de 340 millions de marks en rentes impériales et prussiennes.

Le 3 0/0 est à 95.72, le nouveau à 94.80. Le compartiment des actions de nos grands établissements de crédit n'est pas très brillant. Le Foncier revient à 1218.75, le Crédit Lyonnais finit à 797.50. Recul assez important sur la Banque de Paris à 635.

Nos grands chemins sont un peu mieux tenus. La hausse continue comme, nous l'avons dit plus haut, sur certains fonds étrangers. L'italien est à 91.25, le Hongrois à 93. 1/8. Pour mémoire, notons un peu d'amélioration sur la Rente Extérieure et sur le Portugais.

En Banque, la lourdeur persiste sur les valeurs de cuivre. La Morena est toujours bien tenue à 110. La part des Soufres Romains s'avance à 145.

Il s'établit en ce moment un marché sur les obligations de la Société des Phosphates de France. Ces obligations émises à 480 valent aujourd'hui 491.25. Nous reviendrons sur cette affaire.

C'est le 4 Février que s'ouvre la souscription aux obligations de la Compagnie Nationale du chemin de fer de l'Equateur au prix de 427.50.

Dès maintenant les demandes sont très nombreuses et cela se conçoit facilement. Le placement est d'abord à l'heure actuelle absolument avantageux et ensuite il est entouré de garanties sérieuses.

Il faut en effet faire une grande distinction entre la République de l'Equateur et les autres républiques de l'Amérique du Sud. L'Equateur est un pays riche auquel il n'a manqué jusqu'à présent qu'un réseau complet de chemins de fer.

Cette lacune va se trouver comblée.

Lire dans la NATION, journal quotidien
Grand format à CINQ centimes
les Deux Orphelines
par Adolphe d'Ennery.
La PRIME « Phœbus », réveil nickelé,
valeur : quinze francs, est donnée gratui-
tement et franco à tout nouvel abonné d'un an.
ABONNEMENT : 24 FR.

SALLES (Aude)

Trois personnes de ma paroisse, qui ont fait usage des **Pilules Gicquel**, se montrent très satisfaites des effets obtenus contre la migraine et surtout contre des constipations chroniques, invétérées, qu'aucun remède n'avait pu soulager. J'en ai fait usage moi-même et je regrette de n'avoir pas connu plus tôt ces excellentes **Pilules Gicquel**.

SIROP ET PÂTE DE REGNAULD
— 70 ans de succès —
Contre enrrouements, laryngites,
rhumes, bronchites, grippe, toux
d'irritation, toux nerveuse, coque-
luche, etc.
Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50,
19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies,
Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**
et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche
DU LOT

ÉTUDE
de M^e AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à
Cahors, rue du Portail-Alban n° 10

**VENTE
DE BIENS DE MINEURS**

SUR BAISSE DE MISE A PRIX

Les Étrangers admis

Fixée au **DIMANCHE VINGT-UN
FÉVRIER** mil huit cent quatre-vingt-
douze, à deux heures du soir, en l'étu-
de et pardevant M^e Guilhem, notaire à
Lalbenque, commis pour recevoir les
enchères.

Sur la poursuite de demoiselle Marie
Bach, sans profession, célibataire, domici-
liée aux Pouzargues, commune de Cremps,
agissant comme tutrice légale, en sa
qualité d'aïeule maternelle des enfants
issus du mariage de Sembel Joseph et
de Marie Bach, domiciliés quand vivaient
audit lieu de Pouzargues, commune de
Cremps, ayant M^e Auguste Mazières
pour son avoué près le tribunal civil de Ca-
hors. En présence de Barel Baptiste, cul-
tivateur, domicilié audit lieu de Pou-
zargues, pris en qualité de subrogé tu-
teur desdits mineurs.

La vente des articles ci-après désignés
a été autorisée par jugement du tribunal
civil de Cahors, en date du quinze sep-
tembre dernier, enregistré; qui a homo-
logué une délibération du Conseil de fa-
mille desdits mineurs, tenue le dix-neuf
août dernier, sous la présidence de
Monsieur le juge de paix du canton de
Lalbenque.

Aux termes de la délibération et du

jugement précités, la vente des immeu-
bles appartenant auxdits mineurs devait
avoir lieu en trois lots.

Le vingt-neuf novembre dernier, les
deuxième et troisième lots ont été ven-
dus, mais le premier n'a pas eu d'en-
chérisseur.

Par jugement dudit tribunal du trente
décembre dernier, la vente dudit pre-
mier lot a été autorisée sur baisse de
mise à prix, à dix francs, les frais ven-
nant en diminution du prix.

Premier lot

Le premier lot comprend :

1° Un article en nature de bois, for-
mant le numéro 291 du plan cadastral
de la commune de Concots, section F,
située au lieu dit Verbal, d'une conte-
nance de soixante-quatorze ares huit cen-
tièmes ;

2° Un article en nature de terre la-
bourable, située au même lieu de Verbal,
formant le numéro 299 dudit plan, mé-
me section F, d'une contenance de qua-
tre-vingt-trois ares quatre-vingt-quatorze
centièmes ;

3° Un autre article en nature de pâ-
ture, sis au même lieu de Verbal,
commune de concots, d'une contenance
de huit ares cinquante centièmes, for-
mant le numéro 298 dudit plan, même
section.

Sur la nouvelle mise à prix de dix
francs ci..... 10 fr.

Les frais exposés pour parvenir à la
vente, viendront en diminution du prix.

Le cahier des charges dressé pour par-
venir à cette vente, a été déposé en
l'étude du dit M^e Guilhem, notaire, et où
toute personne peut en prendre connais-
sance sans déplacement.

M^e Mazières, avoué poursuivant et M^e
Guilhem, notaire, donneront tous les
renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi avoué pour-
suivant soussigné.

Cahors, le deux février mil huit cent
quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors le Février
mil huit cent quatre-vingt-douze, F^o
C^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit
centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

AUDOUARD

Ex-Professeur de
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
Membre de l'Association générale des Dentistes
de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi
de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les per-
sonnes qui doivent se rendre à Brive pour le
consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite
deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROFITS de 5 à 10%

assurés sans risques
MOYEN de REALISER
BÉNÉFICES de 100 à 500⁰ et plus, payables tous
les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.
COCHRANE and SONS, Stockbrokers
13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES
Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

1892

ANNUAIRE
STATISTIQUE & ADMINISTRATIF
DU
DÉPARTEMENT DU LOT
Publié avec l'autorisation de M. le Préfet
PAR
MM. LES CHEFS DE DIVISION
DE LA PRÉFECTURE



SE TOURVE :
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS
IMPRIMERIE L. LAYTON, 34, RUE DU LYCÉE
1892

RENTES PORTUGAISES
Les porteurs de Rentes portugai-
ses ont le plus urgent intérêt à se
grouper en vue d'examiner et de
discuter avec utilité les mesures
financières que prépare le Portugal.
L'UNION DES PORTEURS FRANÇAIS
DE RENTES PORTUGAISES, 14, rue
Jean-Jacques-Rousseau, à Paris,
fondée pour la défense commune,
reçoit dès à présent toute communi-
cation et toute adhésion (sans frais).

La Foncière
COMPAGNIE
D'ASSURANCES sur la VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS
Capital social : 40 MILLIONS
ASSURANCES
VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE
Ces Assurances dans les
donnent droit à une PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances Temporaires,
Assurances de Survie,
Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES
S'adresser à M. DALET, agent spécial,
1, allées Fénélon, Cahors.

GUÉRISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIÉ, TEIGNE,
HERPÈS, LUPUS, etc.
MÊME DES
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nul-
lement du travail, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

VIGNES AMÉRICAINES
GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES
PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR
Lauréat du Concours des Vignobles de 1891
Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole
et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÈQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou
arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50
de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques
VIENT DE PARAITRE : Nos expériences pratiques sur la culture des
Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT
(SAUF VARIATIONS)
HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892
PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

	VIGNES AMÉRICAINES		PLANTS FRANÇAIS	
	Boutures	Racinés	Greffés et soudés sur les porte- greffes ci-contre :	
	le cent mil.	le cent mil.	le cent mil.	le cent mil.
Black Défiance.	15	100	Aspiran teinturier Bouschet.	25
Canada.	6	50	Carignan Bouschet.	25
Cunningham.	2	15	Aramon teinturier Bouschet.	25
Cynthiana.	4	30	Alicante Bouschet.	20
Croton.	50	400	Alicante Henry-Bouschet.	25
Duchess.	50	400	Grand noir de la Calmette.	25
Herbemont.	2	15	Terret Bouschet.	25
Herbemont d'Aurelle.	50	300	Portugais bleu.	35
Herbemont Touzin.	40	300	Côt ou Auxerrois.	25
Herbemont Blanc.	30	200	Aramon.	25
Jacquez à gros grains.	2	15	Chasselas du 22 juillet.	30
Jacquez d'Aurelle.	25	150	Chasselas ordinaires.	25
Jacquez d'Aurelle Cazalis	300	2000	Muscat noir.	30
Othello.	2	15		
Noah.	8	60	Boutures pour greffons	
St-Sauveur (extra-fertile)	25	200	Aspiran teinturier Bouschet.	15
St-Sauveur infertile.	8	60	Carignan Bouschet.	20
Sécléry.	20	150	Aramon teinturier Bouschet.	10
Sénasquas.	6	50	Alicante Bouschet.	5
Triumph.	15	140	Alicante Henry-Bouschet.	5
Cinérés.	50	80	Grand noir de la Calmette.	20
Cordifolia.	10	80	Terret Bouschet.	20
Riparis large feuille.	2	15	Portugais bleu.	20
Rupestris large feuille.	4	35	Plant de la beauté.	50
Rupestris Ganzin.	15	120	Castel.	3
Solonis.	2	15	Néhédicol (1) noir.	50
Vialla.	2	15	» blanc.	50
York-Madeira.	5	25		

(1) Raisin de 0,80 de long.

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo
Pince Alliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de
cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.
NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre
brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors

Le propriétaire-gérant : LAYTON.